

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Décret n° 2006-839 du 12 juillet 2006 portant application de l'article 24 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005 et relatif à la délimitation de la zone de recherche et développement du pôle de compétitivité n° 20051661 dénommé « céramique »

NOR : INDI0607748D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu l'article 24 de la loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005 ;

Vu le décret n° 2005-765 du 8 juillet 2005 portant application de l'article 24 de la loi de finances pour 2005 (n° 2004-1484 du 30 décembre 2004) et relatif aux pôles de compétitivité ;

Vu les décisions du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 12 juillet 2005 désignant des pôles de compétitivité et du 14 octobre 2005 désignant des zones de recherche et développement ;

Le Conseil d'Etat (section des finances) entendu,

Décète :

Art. 1^{er}. – La zone de recherche et développement du pôle de compétitivité n° 20051661 dénommé « céramique » est définie par la liste des communes figurant en annexe au présent décret.

Art. 2. – Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 juillet 2006.

DOMINIQUE DE VILLEPIN

Par le Premier ministre :

*Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,*

THIERRY BRETON

*Le ministre d'Etat,
ministre de l'intérieur
et de l'aménagement du territoire,*
NICOLAS SARKOZY

*Le ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur
et de la recherche,*

GILLES DE ROBIEN

ANNEXE

ZONE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DU PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ N° 20051661 DÉNOMMÉ « CÉRAMIQUE »

NUMÉRO INSEE	NOM DE LA COMMUNE
87001	Aixe-sur-Vienne.
87002	Ambazac.

NUMÉRO INSEE	NOM DE LA COMMUNE
87004	Augne.
87005	Aureil.
87009	Beaumont-du-Lac.
87013	Bersac-sur-Rivalier.
87015	Beynac.
87016	Les Billanges.
87019	Boisseuil.
87020	Bonnac-la-Côte.
87021	Bosmie-l'Aiguille.
87024	Bujaleuf.
87025	Burgnac.
87027	Bussière-Galant.
87029	Les Cars.
87031	Le Chalard.
87032	Châlus.
87035	Champnétery.
87038	Chaptelat.
87039	Château-Chervix.
87040	Châteauneuf-la-Forêt.
87042	Le Châtenet-en-Dognon.
87043	Cheissoux.
87048	Condat-sur-Vienne.
87049	Coussac-Bonneval.
87050	Couzeix.
87051	La Croisille-sur-Briance.
87058	Domps.
87062	Eybouleuf.
87063	Eyjeaux.
87064	Eymoutiers.
87065	Feytiat.
87066	Flavignac.
87070	La Geneytouse.
87071	Glandon.
87072	Glanges.
87075	Isle.
87076	Jabreilles-les-Bordes.
87077	Janailhac.
87079	La Jonchère-Saint-Maurice.
87081	Journac.
87082	Ladignac-le-Long.
87083	Laurière.
87084	Lavignac.
87085	Limoges.
87086	Linards.
87088	Magnac-Bourg.
87093	Masléon.
87094	Meilhac.
87095	Meuzac.
87096	La Meyze.
87099	Moissannes.
87104	Nedde.
87105	Neuvic-Entier.
87106	Nexon.
87107	Nieul.
87112	Pageas.
87113	Le Palais-sur-Vienne.
87114	Panazol.
87117	Peyrat-le-Château.
87118	Peyrilhac.
87119	Pierre-Buffière.
87120	La Porcherie.
87123	Rempnat.
87124	Rilhac-Lastours.
87125	Rilhac-Rancon.
87127	La Roche-l'Abeille.

NUMÉRO INSEE	NOM DE LA COMMUNE
87129	Royères.
87130	Roziers-Saint-Georges.
87132	Saint-Amand-le-Petit.
87134	Sainte-Anne-Saint-Priest.
87138	Saint-Bonnet-Briance.
87142	Saint-Denis-des-Murs.
87143	Saint-Gence.
87144	Saint-Genest-sur-Roselle.
87146	Saint-Germain-les-Belles.
87147	Saint-Gilles-les-Forêts.
87148	Saint-Hilaire-Bonneval.
87150	Saint-Hilaire-les-Places.
87151	Saint-Jean-Ligoure.
87152	Saint-Jouvent.
87153	Saint-Julien-le-Petit.
87156	Saint-Just-le-Martel.
87157	Saint-Laurent-les-Eglises.
87159	Saint-Léger-la-Montagne.
87161	Saint-Léonard-de-Noblat.
87166	Saint-Martin-le-Vieux.
87167	Saint-Martin-Terressus.
87169	Saint-Maurice-les-Brousses.
87170	Saint-Méard.
87174	Saint-Paul.
87176	Saint-Priest-Ligoure.
87177	Saint-Priest-sous-Aixe.
87178	Saint-Priest-Taurion.
87181	Saint-Sulpice-Laurière.
87183	Saint-Sylvestre.
87186	Saint-Vitte-sur-Briance.
87187	Saint-Yrieix-la-Perche.
87188	Saint-Yrieix-sous-Aixe.
87190	Sauviat-sur-Vige.
871 91	Séreilhac.
87192	Solignac.
87193	Surdoux.
87194	Sussac.
87201	Verneuil-sur-Vienne.
87202	Veyrac.
87203	Vicq-sur-Breuilh.
87205	Le Vigen.